

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE
DU Vendredi 18 mars 2022**



Les personnes présentes sont:

- ✓ Monsieur VALOGNES Nicolas, représentant suppléant du Foyer d'hébergement et président du CVS
- ✓ Madame GRIMAULT Julie, représentante suppléante ESAT
- ✓ Madame LECOUTEUX Stéphanie, représentante titulaire du Foyer d'hébergement
- ✓ Monsieur DEKESTER, représentant des familles
- ✓ Madame LEMARIE, représentante de l'Association
- ✓ Madame GORJU, représentante de l'Association
- ✓ Madame LEFEVRE Sandra, Secrétaire administrative
- ✓ Madame AMIACH Jennifer, chargée de projets et de communication
- ✓ Monsieur DUFORT, Directeur

Les personnes absentes excusées sont :

- ✓ Madame CLABAUT Kelly, représentante titulaire de l'Atelier de Jour
- ✓ Monsieur LIMARE Thomas, représentant titulaire ESAT
- ✓ Monsieur TROHAIS Luc, représentant titulaire su SAVS
- ✓ Madame BASIRE Angéline, représentante suppléante du SAVS
- ✓ Monsieur LENENN Emile, représentant suppléant de l'Atelier de Jour
- ✓ Madame BOUTTE, représentante des familles
- ✓ Madame CHICOT Sylvie, représentante du personnel

CVS : Conseil de la Vie Sociale

ESAT : Etablissement de Service et d'Aide par le Travail

SAVS : Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

Les points à voir pendant ce CVS:

1. Lecture et approbation du dernier compte-rendu.
2. Présentation du projet « temps de travail partagé FH/ESAT :
Immersion de professionnels vers une autre structure »
3. Convention de partenariat avec le Centre Hospitalier Spécialisé du Rouvray
4. Retour sur les enquêtes de satisfaction repas
5. Point sur la situation COVID
6. Réécriture des projets de service.
7. Présentation du dispositif emploi accompagné.
8. Réponses aux questions des usagers et des familles.
9. Questions diverses.

1. Lecture et validation du dernier compte rendu

- Le compte rendu est présenté en version **FALC**.
FALC veut dire **F**acile **A** Lire et à **C**omprendre.
- Il est validé à l'**unanimité**.
Unanimité = tout le monde est d'accord.



2. Présentation du projet « temps de travail partagé FH/ESAT : Immersion des professionnels vers une autre structure »

Hervé Decarpentry fait la présentation.

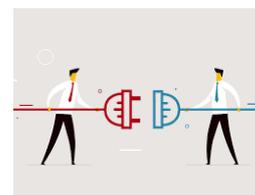


→ Ce projet est travaillé par Hervé Decarpentry et Bruno Boullard. Ce projet est né après le renfort des moniteurs ESAT sur l'hébergement, pendant le confinement.



Objectifs :

- Permettre aux professionnels de l'ESAT et du foyer d'hébergement de participer et découvrir la vie de l'autre structure.
- Découvrir le travail des uns et des autres.
- Découvrir le fonctionnement des structures.
- Se fera uniquement pour les professionnels volontaires :
 - Les moniteurs d'atelier ESAT commenceront à partir de 7h30 sur l'hébergement ;
 - Les éducateurs commenceront à partir de 9h00 sur l'ESAT ;
- Répondre aux besoins des professionnels qui veulent découvrir les autres structures.



Les résidents seront informés lorsqu'un moniteur viendra sur leur structure, et ils donneront leur accord si c'est leur moniteur d'atelier.

Ce projet est au **bénéfice** des personnes accompagnées.

Bénéfice = avantage

Ce projet devrait se mettre en place à partir de septembre.



→ Les élus du CVS sont d'accord avec ce projet.



3. Convention de partenariat avec le Centre Hospitalier Spécialisé du Rouvray

Hervé Decarpentry fait la présentation.



Qu'est ce que « l'équipe Mobile Handicap » ?

C'est un groupe de différents professionnels (psychologue, ergothérapeute...) qui viennent du Centre Hospitalier du Rouvray.

Ce centre hospitalier est spécialisé dans la santé mentale.

Pourquoi ce partenariat avec « l'Equipe Mobile Handicap » ?

- Pour améliorer les soins des personnes ;
- Pour améliorer le parcours de soins ;
- Pour éviter les hospitalisations ou les situations de crises trop graves ;
- Pour partager les savoirs et les connaissances des professionnels ;
- Pour avoir des conseils.



Comment ça fonctionne ?

Quand une situation devient compliquée, bloquée, et quand ARCAUX ne peut plus apporter de réponses à une personne en difficulté, on fait appel à l'équipe Mobile Handicap.

L'équipe vient pendant les réunions d'équipe pour apporter des réponses.

Objectifs :

- Eviter les hospitalisations = action de prévention
- Venir en complément des soins déjà existants
- Proposer des expertises



→ Et c'est « toujours avec l'accord de la personne ».

L'équipe Mobile Handicap a déjà été appelée pour 2 situations, qui se sont améliorées.

Monsieur DEKESTER trouve que c'est une bonne idée.

4. Retour sur les enquêtes de satisfaction des repas

Jennifer AMIACH fait la présentation.

La commission interne est composée de :

- Stéphanie LECOUTEUX,
- Julie GRIMAULT,
- Thomas LIMARE.



L'objectif est de réaliser des enquêtes de satisfaction des repas.

Ces enquêtes se font le midi, le soir et le week-end, pendant 1 semaine, chaque mois.



Voici le retour des enquêtes :

En janvier 2022, les repas du midi et du soir sont pris au self.

Le midi :	64% sont satisfaits des repas ;	
	17% trouvent que c'est moyen	
	19% ne sont pas satisfaits des repas	
Le soir :	53% sont satisfaits des repas ;	
	20% trouvent que c'est moyen	
	27% ne sont pas satisfaits des repas	

En février 2022, les repas du soir sont pris sur les groupes de l'hébergement.

Le midi :	58% sont satisfaits des repas ;	
	19% trouvent que c'est moyen	
	23% ne sont pas satisfaits des repas	
Le soir :	48% sont satisfaits des repas ;	
	17% trouvent que c'est moyen	
	35% ne sont pas satisfaits des repas	



La qualité des repas est moins bonne le soir.

Voici quelques points qui peuvent expliquer cela :

- L'emballage des produits n'est pas toujours adapté
(Exemple: la salade en barquette qui n'est plus bonne le soir)
- La remise en température des aliments.
Est-ce que la procédure est bien respectée ?
- Certains produits ne sont pas bons quand on les réchauffe
(Exemple : le steak haché)

Pour connaître les produits qui ne sont pas appréciés et qu'il ne faut pas avoir le soir, Stéphanie a demandé l'avis de tous les résidents.



Point positif des repas:

- Les frites viennent d'une production locale, à Saint Marie des Champs.



Points d'amélioration des repas :

- Mise en place d'un stock tampon sur les structures.
Cela veut dire qu'il y aura toujours des conserves alimentaires en cas de problème de livraison.
- Il a été demandé d'améliorer la présentation des entrées.
- On note que c'est meilleur le midi en ce moment.



5. Point sur la situation COVID

Plusieurs personnes ont eu le Covid début janvier à ARCAUX.

Ça s'appelle un cluster.

Ce cluster a duré jusqu'à mi-mars.



A partir de lundi 21 mars 2022 :

- La disposition des tables au self redevient normale ;
- Les horaires de passage sont modifiés ;
- Reprise des repas sur les groupes de l'hébergement (Déjà mis en place depuis quelques semaines).

D'autres changements sont à venir,
comme ne plus porter le masque.

Mais il faut déterminer les règles au CODIR du lundi 21 mars.

Exemple : Ne plus porter le masque,
sauf dans les endroits où on est serré, comme les camions...



Ces changements seront présentés en **CSE**.

Le **CSE** est une réunion avec les représentants des professionnels et la médecine du travail.

Les membres du CVS donnent leurs avis :

- Chacun fait comme il veut, si on veut garder le masque on peut ;
- On peut garder le masque dans les petites salles de pause ;
- On peut garder le masque à son de poste de travail quand on est proche d'un collègue.

Recommandations : Continuer de porter le masque
et d'appliquer les gestes barrières.

6. Réécriture des projets de service.

Méthodologie utilisée.

Implication des personnes accompagnées et des familles.

Le projet de service est un document qui garantit les droits des usagers :

- On note des objectifs pour avoir des services de qualité ;
- On décrit l'organisation et le fonctionnement de la structure ;
- Ça sert de référence pour les équipes.



Il est réécrit tous les 5 ans.

Le CVS doit être consulté avant et après.

Il n'y a pas eu de CVS avant car Monsieur DUFORT a été malade.

Méthode pour réécrire les projets de service :

Avant, seuls les professionnels de chaque service étaient consultés.
Ils travaillaient ensemble sur le projet du service.

Une nouvelle proposition a été présentée en réunion de bureau :

- Travailler sur 7 thèmes sur lesquelles nous ne sommes pas assez bons ;
- Avoir un groupe de travail par thème ;
- Les groupes de travail sont composés :
 - o de membres du CODIR,
 - o de professionnels,
 - o de parents,
 - o et de personnes accompagnées.

Les 7 thèmes sont :

- **Bienveillance**
- **VRS** : Valorisation des Rôles Sociaux
= Valoriser les personnes accompagnées dans leurs différents rôles (de citoyen, de salarié, de parent...) tout au long de leur vie.
- **Pairaidance**
= L'aide que s'apportent des personnes concernées par un même problème.

- **RSE : Responsabilité Sociale d'Entreprise**
= Avec la RSE on travaille sur
 - **le social** : meilleur accompagnement des usagers et des professionnels...
 - **l'environnement** : préserver l'environnement
 - **l'économie** : faire des économies sur les consommations d'énergies
- **Aller vers le milieu ordinaire par le Travail**
- **Aller vers le milieu ordinaire par l'Habitat inclusif**
- **Vie affective, sexuelle et parentalité**

Organisation de la démarche :

- Création d'un comité de pilotage élargi :
 - il organise la démarche,
 - suit le travail sur les thèmes,
 - enrichit les réflexions suite aux retours des groupes de travail.
- Création de groupes de travail :
 - 1 groupe de travail = 1 thème
 - 3 réunions pour chaque groupe de travail
 - **Réunion 1** : Présentation du thème, de la démarche qui est mise en place
 - **Réunion 2** : Retours de la première réunion, identifier les points à travailler
 - **Réunion 3** : Définir ce qui doit être travaillé sur les 5 prochaines années



Un compte rendu est réalisé après chaque réunion,
Il est envoyé à tous les salariés et lu en réunion d'équipe.

Après les 3 réunions,
les usagers qui ont participé aux groupes de travail
feront un retour auprès de tous les usagers lors d'une réunion.
Le résumé des 3 réunions sur un document en FALC servira de support.
Ce document est préparé par Jennifer Amiach.

La fin des groupes de travail est prévue pour début mai.
Les cadres rédigeront les rapports,
puis ils les présenteront au CSE et au CVS.

Les projets de service seront présentés au Conseil d'administration le 15 juin 2022,
qui décidera de valider ces projets de service.

Compte rendu rédigé avec l'aide de Sandra Lefevre, Assistante administrative, et Jennifer Amiach, chargée de projets.

Echanges sur les groupes de travail :

- Nicolas VALOGNES (Pairaidance)
« C'est intéressant pour plus tard, pour aider ou trouver des solutions »
- Julie GRIMAUULT (Pairaidance)
« Bons échanges, ça peut aider »
- Monsieur DEKESTER (Pairaidance)
« Très bien, les usagers s'expriment beaucoup »
- Madame GORJU (Comité de pilotage)
« Très intéressant surtout du point de vue de l'implication des familles.
Il faut en faire un axe de travail. »
- Pour tous, pendant les réunions les échanges sont faciles, libres et appréciés.



Monsieur DUFORT est très satisfait de cette méthode de travail, qui permet :

- de partager les réflexions et les idées avec tous ;
- d'avoir un retour sur la vision du handicap et le regard de la société par les personnes accompagnées ;
- d'avoir un retour des familles qui s'interrogent sur leur place et leurs difficultés ;
- d'enrichir les discussions et les résultats ;
- de tisser des liens différents.

Nous aurons ensuite 5 ans pour réaliser ces projets.

7. Présentation du dispositif emploi accompagné.

Sonia MURAIL fait la présentation.

- C'est la chargée d'insertion de l'ESAT.
- C'est elle qui travaille pour ce dispositif.

ARCAUX a signé une convention avec Work In Normandie, pour participer au DEA « Dispositif Emploi Accompagné », en proposant à Sonia Murail d'être « Job coach ».



C'est-à-dire qu'elle :

- permet aux travailleurs handicapés de se maintenir dans l'emploi ;
- organise le parcours des personnes ;
- met en place le dispositif nécessaire autour de la personne.

Les objectifs de ce dispositif sont :

- Sécuriser le parcours des personnes ;
- Maintenir les personnes dans l'emploi ;
- Faciliter les démarches pour les travailleurs et les entreprises.

Les bénéficiaires de ce dispositif sont :

- Personne reconnue travailleur handicapé par la MDPH, avec un projet d'insertion dans le milieu ordinaire.
- Travail ESAT avec projet d'insertion dans le milieu ordinaire.
- Employé handicapé en difficultés pour maintenir un emploi en milieu ordinaire.
- Personne avec une double notification ESAT + milieu ordinaire.

Le but est d'aider les personnes à garder leur travail, dans les bonnes conditions.

Sonia MURAIL accompagne actuellement 3 situations différentes.

8. Réponses aux questions usagers et des familles

Il n'y a pas de question à cause d'un problème d'organisation des membres du CVS. Monsieur Dufort propose de réunir les membres du CVS, lorsque les points à traiter sont travaillés avant la réunion, pour réfléchir à comment recueillir les questions.

Espaces verts : quand l'alarme sera-t-elle mise en fonction ?

C'est en cours.

9. Questions diverses

Il n'y a pas de question diverse.

Prochaine Réunion le vendredi 10 juin 2022 à 14h00

Le président,
N. Valognes